



ROULLET - ST-ESTÈPHE

Numéro 92 - Juin 2022

FLASH INFOS MUNICIPALES



••• SOLIDARITÉ UKRAINE •••

La Russie poursuit une guerre d'invasion du territoire Ukrainien depuis le 24 février 2022. Continuons à aider les réfugiés ukrainiens. L'Association des Maires de France informe de la possibilité pour les citoyens de faire un don à la Fédération Nationale de la Protection Civile, via le Site : don.protection-civile.org.

Concernant la collecte de matériels, la protection civile de Ruelle a été identifiée comme lieu de centralisation.

Concernant l'hébergement, depuis le 4 mars, l'État a créé une plateforme pour le recensement des propositions citoyennes d'hébergement : parrainages.refugies.info.



► ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2022 / VOTER EST UN DROIT, VOTER EST UN DEVOIR

Vous avez désormais accès à votre dossier en ligne sur service-public.fr

Le 1^{er} tour des élections législatives se tiendra le 12 Juin 2022 de 8h00 à 18h00

Le 2^{ème} tour se tiendra le 19 Juin 2022 de 8h00 à 18h00

(décret n°2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale)

dans les bureaux de vote habituels (bureaux 1, 2 et 3 à Roullet, bureau 4 à St-Estèphe)

APPEL à volontaires : Par avance MERCI

1) Pour tenir les bureaux de vote sur les créneaux : 8h00-13h00 et 13h00-18h00

2) Pour assurer le dépouillement à partir de 18h00



► VIVRE ENSEMBLE ET SÉCURITÉ / RÉGLEMENTATION SUR LE BRUIT :

Voilà le retour du Printemps et les joies du bricolage, du jardinage et des premiers barbecues entre amis et des premiers plongeurs dans les piscines.

L'arrêté préfectoral de la Charente du 20 Avril 1999 fixe le cadre réglementaire des bruits de voisinage.

- **PROPRIÉTÉS PRIVÉES** : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux émanant de télévisions, de radios, chaînes Hifi, instruments de musique et appareils ménagers (article 16) mais aussi des machines ou appareils qu'ils utilisent ou pour des travaux qu'ils effectuent (article 17).
- **TRAVAUX de BRICOLAGE et JARDINAGE** : utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jets à haute pression, coupes bordures, taille-haies, débroussailleuses, tondeuses etc...) ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :
 - Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.
 - Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
 - Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 (interdits l'après-midi).
- **TRAVAUX de CHANTIER** : tous les travaux bruyants, publics ou privés, réalisés dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sont interdits tous les jours de la semaine de 20h00 à 7h00 et toute la journée des dimanches et jours fériés (excepté interventions d'urgence publiques) (article 20).
- **PISCINES** : Les propriétaires ou possesseurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que le comportement des utilisateurs ainsi que les installations ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains (article 19).
- **ANIMAUX** : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de JOUR comme de NUIT (article 15).
- **FEUX EXTÉRIEURS : INTERDICTION DU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EN CHARENTE** : par arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 relatif à la protection des personnes, de la faune et de la flore et des biens face aux risques des feux de plein air, le brûlage des déchets verts ménagers et provenant d'activités professionnelles est interdit sur l'ensemble du territoire de la Charente, toute l'année (aucune dérogation ne peut être accordée).

RENSEIGNEMENTS : <http://www.charente.gouv.fr/interdiction-du-brulage-des-dechets-verts-menagers-en-charente>.



► **PERMANENCES des élus** : Les permanences des élus auront lieu :

A St-Estèphe : une fois tous les 15 jours de 18h00 à 19h00 à la Mairie par M^{me} Marielle VICARD.

A Roulet : le samedi matin de 10h00 à 12h00 à la Mairie (tous les 15 jours).

- Samedi 11 Juin 2022 : Sabrina AFGOUN (Enfance/Jeunesse – Affaires scolaires)
- Samedi 25 Juin 2022 : Véronique BARBAT (CCAS - Affaires sociales)

► **CONSEIL MUNICIPAL** : Mardi 14 Juin 2022 à 18h30 à la Salle du Conseil. Public limité à 10 personnes.

► **PERMANENCE du CONCILIATEUR de JUSTICE** :

Madame Muriel CAVARD assurera sa permanence à la mairie de Roulet le jeudi 9 Juin 2022 après-midi de 14h00 à 17h00, sur RDV uniquement par mail : muriel.cavard@conciliateurdejustice.fr

► **BIBLIOTHÈQUE** : Le Site Internet de la bibliothèque a changé, désormais le nouveau site est : <https://www.lalpha.org>. L'accès à la bibliothèque est ouvert à tous et l'inscription est gratuite. Venez vite consulter nos dernières nouveautés. Rappel des horaires d'ouvertures : mercredi 15h à 17h30, vendredi 17h à 18h30 et samedi de 10h à 12h.

- Samedi 18 juin 2022 de 11h à 11h30 : lecture théâtralisée «CONTES d'ETE» par Jean-Luc Cibard pour les enfants accompagnés entre 3 et 5 ans. GRATUIT.

► **COUP DE CHAPEAU** : à Keziah HARVENT du club de judo La Couronne /Gd Angoulême, habitant Roulet, champion de France en titre en catégorie cadet moins de 90 kg, pour sa victoire pour sa première compétition internationale le week-end des 23 et 24 avril à Strasbourg, lors d'une manche de l'Européen Cup, en dominant le tchèque Simon Fulneck en finale.

► **COUP DE CHAPEAU** : à Clément MIGNON, originaire de Roulet, pour sa 2^{ème} place du Challenge Gran Canaria en triathlon, derrière l'Allemand Mika Noodt le 23 avril. C'est sa meilleure performance cette saison avec un plateau de très, très haut niveau.

► **SIGNALEMENT ADMINISTRÉS – PROBLEMES de RAMASSAGE des BACS**

Dans tous les cas d'anomalies constatées de ramassage des bacs OMR ou de tri sélectif, nous vous invitons à contacter directement le service Déchets du GrandAngoulême au numéro Vert 0 800 77 99 20 (gratuit depuis un poste fixe).

► **ALERTE GENDARMERIE / Piratage boîtes mail Orange/Wanadoo**

Depuis quelques mois, les cas d'escroqueries facilitées par le piratage de boîtes mail Orange/ Wanadoo se multiplient sur l'ensemble du territoire dont plusieurs cas en Charente. Il est aujourd'hui fortement conseillé à tous les utilisateurs de boîtes mail Orange/Wanadoo: de changer immédiatement leur mot de passe, de vérifier qu'aucun transfert de mail non souhaité n'est actif, de songer à changer d'adresse mail pour opter pour une messagerie qui propose une double authentification. Une bonne habitude à prendre est de vérifier tout RIB transmis par mail en appelant le titulaire du compte par téléphone avant d'effectuer un virement.

► **DATES À RETENIR** :

• **WE 10/11/12 Juin** : FÊTE LOCALE par le comité des fêtes FÊTE FORAINE - ANIMATIONS MULTIPLES

- Vendredi 10 juin : COURSE CYCLISTE semi-nocturne autour du bourg de Roulet (Roue Libre charentaise)
- Samedi 11 juin : BRIC à BRAC le matin / la CAGOUILASSE en semi nocturne à partir de 17h00 / DJ-BAL POPULAIRE à 21h00 / FEU d'ARTIFICE MUSICAL à 23h00 aux Glamots / Village FOOD TRUCKS et Buvette.
- Dimanche 12 Juin : FÊTE FORAINE - TOUS RENSEIGNEMENTS au : 07 56 13 77 10.

• **Vendredi 24 Juin** : FÊTE de la MUSIQUE de l'ACDL-MJC de Roulet : en soirée sur la place de la Maison pour tous avec au programme :

- 18h00 : Prestation des élèves de l'Atelier Musique.
- 19h15 : Concert des 3 chorales dans l'église St-Cybard de Roulet Cheffe de chœur : Sandy DAIRAIN (Entrée au chapeau)
- 21h00 : Concert SANDY TRIO JAZZ en présence d'Alexis CHARRIER et Jean-Noël GODARD du Conservatoire d'Angoulême.

SOIRÉE GRATUITE / Restauration sur place et Buvette / Repli à la Salle des Fêtes si mauvais temps.

• **Dimanche 26 Juin** : RANDONNÉE GOURMANDE par RSE-Patrimoine (10 km) dans le cadre des Journées Nationales de Patrimoine de Pays et des Moulins (journées pour connaître et aimer le patrimoine, les paysages et les savoir-faire traditionnels : le patrimoine de pays est la trace du travail et du goût de bien faire de ceux qui nous ont précédés. Paysages marqués par l'homme, bâtiments, et à l'intérieur de ceux-ci, marques de la vie des hommes et de leur savoir-faire : on ne les aime qu'à condition de les connaître et de les comprendre).

PROGRAMME : RDV 9h30 école de Saint-Estèphe (près de l'église) - Participation 2€.

Pause gourmande au four à pain, rue de la Croix Blanche, autour des produits de la ferme du Pas de Nersac.

Inscriptions avant le 24 juin au 05 45 67 84 38 • Renseignements : 06 80 41 34 19.



FACEBOOK Ville de Roulet

La seule page Facebook officielle de la commune de Roulet-St-Estèphe
N'hésitez pas à consulter et à vous abonner à la page Facebook de la ville !

